

NOS ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En tant qu'organisme de formation, nous nous engageons à promouvoir l'inclusion, l'égalité des chances et l'accessibilité pour toutes les personnes en situation de handicap.

Nos engagements se déclinent comme suit :

1. Collaboration avec les acteurs spécialisés

Nous travaillons en partenariat avec des associations et des experts du handicap pour garantir une prise en charge optimale :

- **Réseau local** : Nous pouvons solliciter des associations locales pour améliorer nos pratiques. Par exemple, le Centre départemental pour déficients sensoriels peut nous permettre une visio-transcription instantanée, nous mettre en contact avec des professionnels (interprètes langage des signes ou des associations...).
- **Expertise** : Nous faisons une veille pour adapter nos infrastructures et méthodes pédagogiques.

2. Accessibilité des locaux et des équipements

Nous choisissons nos lieux de formation afin qu'ils répondent aux normes d'accessibilité et répondent à tous les types de handicap :

- **Mobilité réduite** : Nos locaux sont équipés de rampes d'accès, d'ascenseurs et de sanitaires adaptés.
- **Handicap visuel** : Nous pouvons mettre à disposition des signalétiques en braille et des outils numériques compatibles avec les lecteurs d'écran.
- **Handicap auditif** : Nos salles de formation peuvent être équipées de boucles magnétiques ou nous pouvons proposer des interprètes en langue des signes sur demande.

3. Adaptation des contenus pédagogiques

Nous pouvons adapter nos contenus pédagogiques pour répondre aux besoins spécifiques de chaque apprenant :

- **Supports de cours** : Nous pouvons fournir des documents en formats accessibles (large police, fichiers audio, etc.)

3. Formation et sensibilisation de notre équipe

Nous portons une attention à ce que les personnes intervenant dans la formation soit formées afin de garantir une prise en charge adaptée et bienveillante :

- **Sensibilisation** : Nos formateurs sont formés et sensibilisés aux différentes formes de handicap.
- **Compétence** : L'utilisation des technologies et des méthodes pédagogiques inclusives fait l'objet d'échanges et de formation.

4. Accompagnement individualisé

Nous offrons un accompagnement personnalisé à chaque personne en situation de handicap :

- **Entretien préalable** : Un entretien individuel est réalisé en amont de la formation pour identifier les besoins spécifiques.
- **Référent handicap** : Un référent handicap est disponible pour assurer un suivi tout au long du parcours de formation.

6. Engagements légaux et normatifs

Nous respectons toutes les obligations légales et normatives en matière d'accessibilité et d'inclusion :

- **Conformité** : Nos pratiques sont alignées avec les exigences de la certification Qualiopi.
- **Amélioration continue** : Nous nous engageons à une démarche d'amélioration continue en matière d'accueil des personnes en situation de handicap.

Notre organisme de formation s'engage fermement à offrir un environnement inclusif et accessible à tous. Nous croyons en l'égalité des chances et mettons tout en œuvre pour que chaque apprenant, quelle que soit sa situation, puisse accéder à nos formations dans les meilleures conditions possibles. Nous restons à l'écoute des besoins de chacun et nous engageons à adapter continuellement nos pratiques pour mieux les servir.

Pour toute question ou demande d'information complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

NATHALIE AUBELEAU, Référente HANDICAP – 06 77 95 44 65

ISM DÉVELOPPEMENT www.ism-formation.fr

FORMULAIRE DE DECLARATION DE HANDICAP

NOM : Prénom :

Téléphone : Email :

Candidat à la session de formation :

Intitulé :

Date :

Lieu :

Je déclare être atteint d'un handicap (préciser le type de handicap)

- Handicap auditif.
- Handicap visuel.
- Handicap moteur.

De ce fait, afin de pouvoir suivre normalement la formation, je souhaiterais que soient mis à ma disposition les aménagements et/ou équipements spécifiques suivants :

Date et Signature du stagiaire

Les informations ci-dessus collectées sont strictement confidentielles, seul le référent Handicap de l'Organisme de formation en aura connaissance.

Avant de prendre les dispositions possibles pour répondre le plus favorablement à la demande d'aménagement, le Référent Handicap prendra contact avec le stagiaire pour faire le point avec lui sur la possibilité de prise en compte de la demande.